

HISTOIRE DE LA SOURCE SAINTE ESTÈVE

LA SOURCE QUI A SAUVE SAINT CHAPTES



En Janvier 1855, après la forte mortalité de 1854 due à l'épidémie de fièvre typhoïde prise dans un premier temps pour le choléra : 54 décès entre le 1^{er} Juin et le 30 Septembre 1854, le Docteur REILHE alerte le Maire et son Conseil qui décident qu'on ne peut accepter plus longtemps cette situation. A Saint-Dézéry, une source est inexploitée, il faut demander au Maire de cette commune de la céder.

Le 1^{er} Juin 1855, le Maire de Saint-Dézéry répond à la demande de Saint-Chaptes : « après avoir consulté son conseil municipal ainsi que les plus imposés des habitants, ils ne sont pas opposés à céder une partie de l'eau de la « Saint-Estève » à Saint-Chaptes. »

Le jaugeage de la Saint-Estève est alors demandé en Juin 1855, afin de savoir si elle peut alimenter Saint Chaptes d'une façon continue. Monsieur de Saint-Férial, Agent voyer en chef du Gard, le fera pour la somme de 114 Francs qui sera réglée sur le budget de St Chaptes.

Echange d'un abondant courrier entre les Maires de Saint-Chaptes, de Saint-Dézéry, le Sous-Préfet et le Préfet. En particulier, en janvier 1860, après la visite du Sous-Préfet, Monsieur Chabanon Maire de Saint-Chaptes ne pouvant supporter plus longtemps ces discussions sans fin, supplie le Préfet de bien vouloir intervenir auprès de Saint-Dézéry. L'expropriation est demandée en Mai 1860, Saint-Dézéry trouvant toujours une excuse pour refuser. Le Préfet se fâche et tranche en Septembre 1860 en intimant l'ordre de cession de la fontaine. Mais il faudra encore de nombreuses discussions sur la taille des bassins à construire et l'achat, en Mars 1867, du terrain sur lequel se trouve la source, pour qu'enfin, début 1868, les premières bornes fontaines apparaissent dans Saint-Chaptes.

PREMIERE PROPOSITION DE SAINT-DEZERY - 20 MARS 1855

- Un petit revenu annuel.
- Deux bassins de dimensions convenables :
 1. pour abreuver les bestiaux.
 2. pour laver le linge.

SECONDE PROPOSITION DE SAINT-DEZERY - 31 MARS 1858

- Une indemnité pour Saint-Dézéry selon la quantité d'eau prise :
 - 2 500 francs pour $\frac{1}{3}$ de pouce.
 - 3 000 francs pour $\frac{1}{4}$ de pouce.
- Deux bassins :
 - un pour les bestiaux.
 - un pour laver le linge.
- Réserve de 550 litres d'eau par heure, tube placé dans la construction aux frais de Saint-Chartes.
- Entretien de la fontaine et des bassins.
- Le tube sera mis dans un canal de 5 m de long et 30 cm de large, destiné à abreuver les bestiaux.
- Le canal déversera les eaux dans un bassin pour laver de 5 m de long sur 2 m de large et 1 m de profondeur.
- Les habitants de Saint-Dézéry resteront propriétaires de ces ouvrages.
- Tout sera construit aux frais de Saint-Chartes. Les bords des bassins seront en pierre de taille dure.
- Une somme de 3 250 Francs sera versée pour réfection des conduits des autres sources. Cette somme sera donnée avant le début des travaux.
- Saint-Dézéry reste propriétaire de la source et des travaux.

CONTRE PROPOSITION DE SAINT-CHARTES - 1^{er} MAI 1858

- Saint-Chaptes devient propriétaire de la source de Saint-Estève et de ses abords.
- Il sera payé par Saint-Chaptes pour concession des eaux la somme de 2 000 francs. ;
- Sur place, pour l'usage accidentel des passants de Saint-Dézéry ou de partout ailleurs, il faudrait aménager un tube coulant d'un volume de $\frac{1}{4}$ de pouce, ce qui ferait 210 l/h soit 1 l/h pour chaque habitant ou 24 l/jour.
- Le tube adapté à une fontaine-borne coulera dans un canal de 2 mètres de long sur 30 cm de large et se déversera dans un bassin de 1 mètre de profondeur, 2 mètres de large et 4 mètres de long.
- Lors des étés 1858 et 1859, distribution d'eau de la source de Saint-Estève est faite aux habitants de Saint-Chaptes prélevée dans un tonneau et on ne déplore aucun cas de typhoïde.

REPONSE DU 2 MAI 1858 - Demande complémentaire

- Volume d'eau fourni par la fontaine au plus bas étiage : 2 pouces $\frac{1}{2}$ d'eau est une quantité suffisante pour la boisson d'une population de 800 habitants.
- Il faut augmenter de $\frac{1}{3}$ ces prévisions de début Mai à fin Août inclusivement pour « l'industrie du ver à soie et l'enlèvement des récoltes »

Saint Chaptes accepte toutes les propositions. Mais les discussions continuent.

EXTRAITS DE LA LETTRE écrite par Me CHABANON, Maire de St Chaptès à
MONSIEUR LE PREFET DU GARD, confiant à son supérieur la nécessité d'avoir de l'eau
potable pour le village

Il est fait mention au
Maire de la Commune de St Chaptès
de l'acte l'honneur d'express à l'égard
le Préfet Département, premier
Magistrat du Département, qui de
conscience l'aurait depuis longtemps après
la solution de son question préalable qui
intéresser au plus haut point le salut et
le bien-être de la population et dont le
sens général n'a jamais pu varier.

Elle consiste en la création d'une
fontaine qui serait alimentée par une
source intarissable, située à l'ouest de
la commune et dont la
création est toute tracée par son situation
topographique.

Cette source qui n'est qu'à quelques
mètres de l'ancien village de St Chaptès et qui
est à la Commune de St Léger et
c'est en vain que depuis les différents
la Commune de St Chaptès en sollicite la
concession.

Depuis que j'ai eu l'honneur
de lire à la tête de l'Administration de
cette commune, toute ma sollicitude
a été de répondre à ce vœu, si souvent répété
mais confiné à mes préposés le Conseil
municipal de St Léger, qui fait un effort
sérieux qui ne peut qu'être un complément qui
d'opposition d'ailleurs plus insupportable que
cette source, située à l'ouest de la commune
d'ailleurs connue de St Léger n'est
d'ailleurs abritée à cette population, attendu que
à l'ouest de sa naissance elle se perd dans
le sol et que l'ancien village de St Léger
possède au milieu de la place publique, une
très belle fontaine à quatre bords alimentant
abondamment en toute saison, bien qu'en en
laisse perdre les trois quarts dans le fond
pour la réparer, fonds qui ne peuvent dans la
dernière affaire par St Chaptès à l'ouest de la commune.

En attendant l'honneur le Préfet
de St Chaptès sur son dévouement, pendant quatre
ou cinq mois de l'été et le moyen de leur potable
naissance pendant sept à huit ans la
fièvre typhoïde qui a dévasté la population.

Dans cette triste situation j'ai eu
l'honneur de l'honneur le Préfet de St Léger
qui a bien voulu se tenir prêt à l'ouest de la
source, son la situation de la commune
et son conseil de faire distribuer
en abondance avec un terrain de l'ouest de
cette source à la population de St Chaptès
honneur, mais que j'ai vu avec plaisir de
mettre à disposition pendant le été 1878.

et pourtant ces deux cas nous n'avons pu en
à Doyère en tout cas de fièvre typhoïde.

Les causes de l'épidémie connue,
ne pouvant être obtenues de la Commune de
St-Doyère, j'en ai une lettre à M. le Maire
surtout pour trouver de l'eau potable
dans notre territoire, j'ai vu de dépenses
inutiles, la fontaine de St-Doyère est la
seule qui puisse nous empêcher de
mourir de soif.

En face d'une situation si triste,
on pourrait continuer indéfiniment la peste.
On s'en est aperçu à son tour, par
ce qui est possible l'épidémie actuelle que
vous nous donnez si l'on veut. Si, au
moins, si n'en peut-être pas, même la
Peste, la responsabilité d'un grand état
à cela et si vous en tant que vous
demandez une ligne de conduite, sollicitez
même votre appui.

Il n'est pas possible, Monsieur
le Maire, que votre haute intervention
ne soit comprise au Conseil municipal
de St-Doyère sur certains intérêts
et sur l'absence d'une concession, surtout
s'il est menacé d'une expropriation pour
cause d'utilité publique.

Votre dévouement apprécieur se
si l'expropriation est le seul moyen
d'arriver à une solution si que ce
peut-être soit acceptée la population
de St-Doyère sous une certaine
reconnaissance dans toutes.

C'est avec les sentiments les plus
respectueux que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maire,

Votre très-humble et très-dévot
serviteur.